

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2017 - 058 du 11 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 03 avril 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. MEGRET – D. LEVESQUE – V. HERMANT – G. WATSON – N. GOUBET – D. TABARY – F. LETURCQ – M. GORGUET – N. CARON –

MM. B. DE REU – Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – J. MAURER – P. GORGUET – B. BRONNIART – C. TABARY – P. VISENTIN – J.N. MENAGE – H. COPIN – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – C. MASSON – J. DESCAMPS – M. BLONDEL – C. DAMBRINE – Ch. HEMAR - H. BASSEZ –

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à B. SEGERS
M. P. VISENTIN, absent et excusé, a été suppléé par à M. A. LESAGE
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par à M. J. LOCQUET
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par à M. D. PORET
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.Y. HARMEGNIES
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.P. LEBRET
M. M. BLONDEL, absent et excusé, a été suppléé par à M. S. LEJEUNE
M. H. BASSEZ, absent et excusé, a été suppléé par à M. G. RICAUX

Mme D. TABARY, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.P. BOUSSEMARD
Mme G. WATSON, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme E. DROMART
M. B. DE REU, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme P. TARD
M. Ph. DERUY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. DUVERGE
M. B. VAILLANT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE

OBJET : Urbanisme – Répartition des dépenses du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme - Exercice 2016.

La séance ouverte, Monsieur le Président précise au conseil communautaire la mutualisation intervenue entre l'intercommunalité et les communes disposant d'un document d'urbanisme approuvé visant à la mise en œuvre d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur des dispositions de la Loi ALUR.

Monsieur le Président expose ensuite que l'intercommunalité a procédé au recrutement de deux agents pour assurer cette mission de conseil et d'instruction au profit des maires de chacune des communes concernées.

Monsieur le Président indique que le service a procédé à l'instruction de 401 demandes d'autorisations d'urbanisme pour le compte des communes représentant 223,8 équivalents/PC.

Monsieur le Président propose de fixer le montant de la facturation du service à 250,00 € par équivalent/PC au regard des frais engagés par l'intercommunalité au titre de l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le montant de la participation due par équivalent/PC pour assurer le financement du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme ;
- de faire recette auprès de chaque commune concernée de la somme due au titre de l'exercice 2016 en tenant compte du nombre d'équivalent/PC traité par le service intercommunal d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 11 avril 2017 et transmission
en Préfecture le 11 avril 2017.

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



2017-058 - 11/04/2017
Financement du Service ADS – Exercice 2016

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction des Collectivités Locales

11 MAI 2017

ARRIVÉE